



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La FFT prépare la reprise de la pratique du tennis et des disciplines associées dans les clubs affiliés en phase 2 du déconfinement

**Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2020**

**A la suite de l'annonce par le Premier Ministre Edouard Philippe le 28 mai de la deuxième phase du plan de déconfinement et dans l'attente des décisions de l'Etat, la Fédération Française de Tennis a proposé, en responsabilité et à l'écoute des avis de son collègue d'experts scientifiques, des adaptations au ministère des Sports pour la reprise progressive de l'activité sportive au sein des clubs affiliés et structures habilitées.**

Alors que la pratique « loisir » du tennis et du paratennis (en simple et en extérieur) a pu reprendre dans plus de 4 500 clubs le 11 mai dernier, les dernières annonces gouvernementales devraient notamment permettre la reprise des autres disciplines associées dans le respect strict des règles de protection sanitaire.

Ainsi, selon certaines conditions liées notamment aux zones verte ou orange, la pratique du padel, du beach tennis et du jeu de courte paume, devrait être autorisée à compter du 2 juin, tout comme celle de la reprise des cours collectifs ou du double (en tennis et paratennis).

En lien avec les évolutions de cette phase 2 du déconfinement et dans l'attente des décisions de l'Etat, la FFT a travaillé sur une série de dispositions, en étroite collaboration avec le ministère des Sports, permettant une reprise de l'ensemble des disciplines, dans des conditions optimales de sécurité.

Afin d'accompagner au mieux les clubs, la FFT, éclairée par un collège d'experts scientifiques, a ainsi actualisé son protocole de sortie progressive de confinement destiné aussi bien aux dirigeants, aux enseignants qu'aux pratiquants. Les clubs sont invités, parallèlement, à respecter strictement les décisions éventuelles des autorités publiques locales.

Cette seconde phase sera ainsi caractérisée par le maintien des exigences sanitaires précédemment établies, ainsi que par des évolutions, qui varieront, pour certaines, en fonction de la couleur de la zone de localisation des installations sportives. En zone verte, la pratique de l'ensemble des disciplines devrait être désormais autorisée en extérieur et en intérieur. En

revanche, en zone orange, seule la pratique en extérieur ou sur des terrains abrités (à condition que les quatre côtés soient intégralement ouverts) sera permise.

Par ailleurs, les cours collectifs seront désormais possibles pour l'ensemble des disciplines. Le nombre d'élèves présents sur le terrain variera selon la discipline (6 maximum pour le tennis et 4 pour le padel et le beach tennis).

Le protocole de reprise d'activité pourra être mis en place dès lors que la publication des instructions et des directives de l'Etat sera effective. La FFT se félicite du travail effectué en concertation très étroite avec les services de l'Etat et remercie le ministère des Sports de la qualité de son écoute.

En vue des prochaines phases de déconfinement, la FFT étudie actuellement le protocole de reprise de la compétition pour le tennis et ses disciplines associées.

*« Le travail accompli par la Fédération Française de Tennis vise à soutenir et encourager ses clubs affiliés et structures habilitées et à défendre, en responsabilité, leurs actions. Nous sommes convaincus que cette reprise d'activité sportive, sera bénéfique pour l'ensemble de nos concitoyens sans contrevenir aux consignes sanitaires que la période requiert. La phase 2 du déconfinement n'est encore qu'une étape dans la lutte engagée pour vaincre le COVID-19 »,* explique Bernard Giudicelli, Président de la Fédération Française de Tennis.

**Vous trouverez, ci-joint, le projet de protocole de sortie de confinement en phase 2.**

### **Contact presse**

Nicolas BEAUDELIN

Tél. : 01 47 43 48 15 – [nbeaudelin@fft.fr](mailto:nbeaudelin@fft.fr)

### **À propos de la Fédération Française de Tennis**

*La Fédération Française de Tennis est une association régie par la loi de 1901, titulaire d'une délégation ministérielle. Dédiée à la promotion, au développement et à la réussite du tennis en France, la FFT réunit, soutient et coordonne les clubs affiliés. Avec 4 millions de pratiquants, et près d'un million de licenciés dans près de 7 500 clubs, le tennis est le premier sport individuel sur le territoire. Elle assure également la représentation de la France à l'étranger par l'engagement des équipes de France dans les rencontres internationales (Coupe Davis, Fed Cup, Jeux Olympiques...) et l'organisation des plus grands événements sportifs de la planète que sont Roland-Garros et le Rolex Paris Masters. Depuis sa création en 1920, l'identité de la FFT repose sur ce lien entre le développement du tennis amateur, pour tous les publics et sur tous les territoires, et l'organisation de grands événements internationaux.*